



La réforme du stationnement payant est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

Pour un centre-ville toujours plus attractif, les horodateurs vont reprendre du service !

Les nouveaux horodateurs sont de nouveau opérationnels à la rentrée. Afin de vous informer de leur remise en fonction, la Police municipale va déposer sur vos pare-brises des flyers pendant une dizaine de jours. L'objectif est toujours d'assurer la rotation du stationnement en centre-ville et d'éviter les voitures-ventouses. Aujourd'hui, la verbalisation va reprendre dans le centre-ville, avenues de Pontoise et Michel Poniatowski. Ces nouveaux horodateurs vous offrent la possibilité de payer par carte bleue (avec ou sans contact), en espèce ou encore via votre Smartphone. Alors, n'oubliez pas votre petit ticket !

L'Isle-Adam est une des villes du Val-d'Oise à ne pas avoir augmenté le forfait post stationnement.

En plus, la première heure est gratuite et la seconde toujours à 1 euros !

Source URL: <https://www.ville-isle-adam.fr/article/reforme-du-stationnement-payant>